

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 2 octobre 2019

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

[@ARS_ARA_SANTE](https://twitter.com/ARS_ARA_SANTE)



Point de situation : cas groupés de troubles digestifs

Communes de Saint-Georges d'Espéranche et de Charantonay.

Depuis quelques jours, plusieurs signalements ont été faits aux autorités sur des cas groupés de troubles digestifs, pouvant évoquer une toxi-infection alimentaire. Le pic de contamination, qui se situait entre le 17 et le 24 septembre, semble désormais passé, pas d'apparition de nouveaux signes cliniques depuis cette date.

A CE STADE, LES CAUSES NE SONT EN EFFET PAS CONNUES

Des analyses ont été conduites par différents services (Agence régionale de santé, Santé publique France) et **des analyses complémentaires sont toujours en cours**, afin de chercher à déterminer les causes.

L'ARS communiquera sur les résultats de ces nouvelles analyses dès que ceux-ci seront connus.

Dans l'intervalle, afin de se prémunir de toute nouvelle contamination, l'ARS formule les recommandations suivantes à l'adresse de la population des deux communes :

- S'assurer que les aliments sont convenablement cuits et encore chauds quand ils sont servis. Les viandes et les œufs notamment doivent être cuits à cœur.
- Éviter les produits fabriqués à base d'œufs non cuits (mayonnaise, mousse au chocolat, tiramisu...).
- Éviter le lait cru et les produits à base de lait cru. Ne boire que du lait stérilisé ou bouilli.
- Éviter la glace à moins qu'elle n'ait été préparée à partir d'une eau sans risque sanitaire.
- Se laver soigneusement et fréquemment les mains avec du savon, notamment après un contact avec des animaux d'élevage ou de compagnie ou après s'être rendu aux toilettes.
- Laver avec soin les fruits et les légumes, en particulier s'ils sont destinés à être consommés crus. Dans la mesure du possible, les fruits et les légumes doivent être pelés.

Par mesure de précaution, le taux de chloration a été augmenté sur le réseau de distribution d'eau partagé entre les communes concernées. Ce niveau de chloration permet de se prémunir contre une éventuelle contamination. Le goût de l'eau pourrait en être altéré.